

Communiqué de presse Médecins Pour Demain

À Paris, le 15 février 2025

Soutien au Dr Oulmekki Mohammed à Drancy : Un appel à la justice face à la violence envers les soignants

L'association Médecins Pour Demain exprime son **profond soutien** au Docteur Oulmekki Mohammed, médecin exerçant à Drancy, victime d'une **agression physique violente** de la part d'un patient en novembre 2024. Pour rappel, notre confrère a subi un traumatisme facial violent (multiples fractures du nez) et n'a, à ce jour, pas retrouvé l'odorat ni le goût et garde des séquelles physiques s'ajoutant au traumatisme psychologique.

Personne n'ignore que les **actes de violence** envers les professionnels de santé **exploitent** et il est **inacceptable** que ceux qui consacrent leur vie à soulager la souffrance soient exposés à une quelconque violence (physique, psychologique, verbale,...). Les soignants et professionnels de santé, en première ligne, sont confrontés à **l'agressivité croissante** d'une **population désespérée** face à la **crise de la santé**, issue d'un désinvestissement de l'Etat dans la médecine en général, et dans la médecine de proximité en particulier !

Nous exigeons une **prise de conscience collective** et un **engagement fort** de la part des autorités pour que la **sécurité** des professionnels de santé soit garantie.

Nous avons à ce titre avancé des propositions, restées à ce jour lettre morte.

L'association Médecins Pour Demain reste déterminée à rappeler les droits des soignants et à œuvrer pour un environnement où ils peuvent exercer leur métier en toute **sérénité et sécurité**.

Rappel de nos propositions :

- Rédaction d'une **convention santé-sécurité-justice** avec les services de gendarmerie ou de police, et le parquet, sur un territoire donné
- **Pré-identification des numéros** de téléphone des cabinets et des professionnels de santé lors de l'appel aux forces de l'ordre pour un traitement rapide de l'appel
- **Bouton d'appel d'urgence** dans les maisons médicales de garde
- Création d'une **plate-forme d'accès sécurisée** avec **géolocalisation** du professionnel si lieu supposé dangereux
- **Rompre l'isolement** des professionnels de santé effectuant des gardes : assistants médicaux, transports sanitaires jusqu'aux maisons médicales de garde, accompagnement par les forces de l'ordre lorsqu'une visite peut s'avérer dangereuse (patient agité, délirant, etc...)
- **Conservation de l'éclairage public** aux abords des cabinets médicaux ou des maisons médicales de garde (jusqu'à une heure après la fin des horaires d'exercice)
- **Installation de caméras de surveillance** aux abords des maisons médicales de garde ou des structures inscrites dans la permanence des soins.
- **Formations** des professionnels de santé à la gestion des personnes violentes et/ou agressives
- **Facilitation des dépôts de plaintes**



- **Instruction et traitement pénal rapide** des agressions constatées (comparutions immédiates)
- **Protection étendue** au personnel d'accueil avec extension de l'article 222-13 du code pénal
- **Faciliter l'annulation de prescriptions** obtenues par la contrainte

Le bureau de Médecin Pour Demain

Contacts Presse :

- Benoit COULON : [REDACTED]

- Élodie LE BUZULLIER : [REDACTED]

Mail : medecinspourdemain@gmail.com

